L'Asile de Nuit

Où l'on chemine avec dix apôtres du Dieu Misère dans l'Asile où pour rien l'on loge.

Là bas, très très loin, en dehors des portes de Lille, derrière le cimetière du Sud se trouve une grande bâtisse grise vers laquelle à l'heure de la nuit commençante se dirigent des silhouettes maigres, des ombres de crève-la-faim.

Le vent siffiote d'un air ironique sur les angles des pierres funéraires du champ de repos, et cette complainte indécise, l'aspect lépreux des fortifs franchis, le décor de tessons de bouteilles et de chantiers des environs communiquent « au chemin suivi par les ombres osseuses une mélancolie qui ne fait pas voir la vie en rose ».

La bâtisse grise est l'Asile de nuit. C'est là que l'on héberge « officiellement » les infortunés sans domicile, — fixe, ajoute la police et pourquoi ?

Le Système décimal

Les portes de l'asile de nuit s'ouvrent à cinq heures et demie jusqu'à huit heures et demie. Un gaz flamboie au-dessus de l'entrée et le mot asile de nuit annonce aux malheureux qu'ils sont arrivés.

Un vestibule les accueille. Des bancs de bois tout autour crient un peu sous l'affalement des pauvres corps lassés. En silence les « déjà-arrivés » regardent venir les nouveaux, puis se serrent un peu pour leur laisser un coin de banc.

« Les dix premiers ! » clame la voix du garçon de service. Dix silhouettes se redressent alors sur les genoux rétifs et s'en vont dans l'ordre décimal vers le bureau où le surveillant général prend leurs noms.

On demande leurs papiers quand ils en ont. Il y en a quelques-uns parfois qui tirent tout simplement un billet d'hôpital. La profession ? C'est un chapitre qui les embarrasse parfois. Journalier ! c'est la réponse assez ordinairement faite. Journalier de la misère sans doute.

Cette première opération d'inscription étant terminée on mène les dix gueux à la douche.

Il y a deux établissements distincts pour les hommes et les femmes dans cet Asile. Ainsi les mœurs sont sauvées et il convient de préciser ce détail au moment où on dépouille les pauvres loqueteux, je ne dirai pas de leur chemise, parce que beaucoup n'en ont même pas, mais de ce qui couvre leur peau, sous prétexte de vêtements.

L'eau tiède vient écraser sa gerbe contre les épidermes encrassés, et s'il est des hospitalisés qui se plaignent de ce lavage inaccoutumé il en est d'autres qui gloussent de joie, sous la caresse chaude.

On ferme le robinet, les torchons circulent. Voici les chemises de grosse toile qui changent en apôtres blafards les dix grelottants personnages qu'un séjour dans une salle trop fraîche après la douche indispose contre la maison.

La Cène

Dans le réfectoire aux murs blanchis, les dix apôtres sont assis. Le gaz danse sur leurs têtes et la clarté jaunissante s'étale sur le mur, y détache aussi de larges et bougeuses silhouettes d'ombre.

Les taches d'ombre bitumeuse tremblent, — est-ce de froid, est-ce d'émotion de voir leurs maîtres se mettre à table ? Oh ! la chose surprenante pour les ombres de ces dix gueux que voir leurs propriétaires attablés et claquant des mâchoires sur autre chose que de l'air glacé !

Dans leurs chemises blêmes, nos dix apôtres se courbent vers les écuelles où la soupe leur est apportée. C'est le maigre festin d'apôtres de misère et de pauvre chère. Dans un pâle bouillon des légumes font les petits poissons. Enfin, ça fume, et la vapeur met une auréole bleue aux grosses tignasses des uns, et aux luisances calvitiques des autres.

Le bruit de fer blanc des cuillers fait l'accompagnement de ce tableau en blanc et noir où l'auguste sévérité de la pauvreté se relève çà et là de petites touches grotesques ou maladroites.

Il ne reste plus un croûton de pain, plus un fond de soupe dans les écuelles, alors les Dix se lèvent et on les emmène, toujours dans leur long vêtement aux plis raides, éclairés aux cassures de dures lumières blanches, soulignées d'ombres vives, et traînant à leurs pieds maigres leurs souliers qui baillent déjà, baillent par leurs trous.

La Halle à coucher

Allons, bons souliers qui avez traîné durant tout le jour dans la fange et la boue, qui avez aidé, votre maître à quitter bien des lieux de désespoir et de tristesse voilà le dortoir où vous allez pouvoir dormir, vieux gardiens fidèles sous le lit où le gueux sommeillera de ce sommeil divin qui donne l'oubli, tout à fait comme la Très Précieuse Mort !

Voilà les 150 lits disposés régulièrement comme le bel ouvrage où s'associèrent un fossoyeur et un marbrier dans un cimetière pour faire une allée de champ de repos, qui ait un peu d'allure et de chic. C'est beaucoup mieux, d'ailleurs, qu'en face, dans la nécropole, car il est fort probable que les hôtes de céans n'auront pas de monuments funéraires pour réjouir l'œil de leurs familles le jour de la Toussaint. Il n'y a que les riches pour se payer ces joies là.

Ici nos dix misérables apôtres sont mis en tête à tête avec dix couchettes de fer, pareilles à celles des soldats. Paillasse, draps, traversin et couverture.

Mais quelle légère chose que cette couverture, elle pèse aussi peu que la vie des tristes hôtes dans ce monde. On l'a passée à l'étuve, le matin, la veille, et tant de fois qu'il n'y reste plus que les fibres de bonne volonté.

Un clin d'œil et nos apôtres sont maintenant des bosses à angles vifs qui soulèvent les draps, qui créent une file de reliefs bruns ramassés sur eux-mêmes. Les genoux rejoignent les coudes, les gueux se sont pelotonnés puis ils s'endorment, avec leurs souliers placés près d'eux, et ayant l'air de veiller tranquillement. Les pauvres gens n'ont pas le moyen de se payer de meilleurs anges gardiens.

Au milieu de la salle dans une cabane spéciale loge le gardien qui veille la nuit sur ces dormeurs. Il y a des gardiens de phare qui ont vu passer sous leurs yeux moins de débris de grands naufrages, et moins d'épaves de tempêtes impitoyables, que l'homme qui entend là, la nuit les appels étouffés des rêveurs en cauchemar, et les gémissements des malades que l'Hôpital pria d'attendre.

A six heures du matin le réveil est donné. Debout, tout le monde ! Les gueux trouvent sur leur lit les vêtements qui furent passés à l'étuve et qu'on dispose là la veille au soir.

Les hardes sont remises, les bâtons et besaces sont repris et puis à la rue, la horde des pauvres diables, à la rue et à nouveau débrouillez-vous !

Les draps sont ramassés dans un grand sac. On en remettra de propres le soir. Y coucherez-vous ce soir, apôtres aux barbes hirsutes, colporteurs de tristesse et quêteurs de pitié ?

On les y reprendra trois fois, et c'est le dernier délai car il faut que tout le monde trouve sa place. S'ils sont malades on les accueillera de six à huit nuits, mais d'autres demanderont aussi à profiter du gîte gratuit et somme toute accueillant...

Alors, vous ne serez plus les apôtres aux longues tuniques blanches, vous resterez les *mendigots, les « sans asile »* les vagabonds, les affamés qui errent la nuit dans Lille en collant aux vitrines des grands cafés leurs faces pâles et ravagées, et qui regardent de la rue sombre, glacée, en fuyant les agents, les lampes d'or s'allumer aux lenêtres pour les heureux du festin de la vie.

ALEX WILL.

La Sécurité dans les Mines

Autour d'un non-lieu. — Les réflexions d'un délégué mineur. — Une affaire qu'il importe déclaircir.

Les compagnies anonymes auxquelles la belle loi de 1810 a donné le droit d'exploiter à leur profit un domaine qui appartient à la nation jouiraient-elles encore d'un autre privilège : celui de l'irresponsabilité ?

On serait tenté de le croire lorsqu'on voit se clôturer toutes les enquêtes sur les plus récentes catastrophes par l'inévitable non-lieu.

Lorsque de graves irrégularités se révèlent à leur charge, ainsi que l'enquête sur la catastrophe de Courrières l'a montré et ainsi que le rappelait dernièrement Basly, on conclut que « le silence du contrôle est une présomption légale de régularité » — et on passe.

Après le non-lieu de Courrières, c'est aujourd'hui le non-lieu de Liévin.

Le juge d'instruction qui a rendu cette ordonnance, a-t-il eu entre les mains tous les éléments d'appréciation. Il est permis d'élever quelques doutes là-dessus, surtout après la lecture de l'importante déclaration que fait le délégué mineur Degréaux, et que nous reproduisons ci-dessous :

SIMPLES REFLEXIONS

« En jetant les yeux, il y a quelques jours, sur la colonne réservée au fameux galibot de l'*Echo du Nord*, je remarquais, intercalée dans un entrefilet intéressant la caisse de secours des mines de Liévin, une petite phrase qui, pour beaucoup de moriels a passée inaperçue et qui cependant est très importante à mes yeux.

Tout comme pour Courrières, M. le juge d'instruction d'Arras, en des conclusions très motivées, paraît-il, a rendu une ordonnance de non-lieu comme suite à l'enquête ouverte après l'explosion de grisou qui eut lieu en janvier 1907 au puits numéro 3 des mines de Liévin.

Il ne pouvait en être autrement ; cela était écrit et ne doit, par conséquent, nous surprendre outre mesure.

Je n'ai pas la prétention de m'ériger ici en ministère public, ces messieurs auraient la partie trop belle, car vraiment je suis tout à fait incapable de phraséologie savante dans le sens des juges d'Arras et de Béthune, mais néanmoins en ma simplicité de délégué mineur, je serais bien curieux de connaître les considérants du jugement précité.

Je voudrais savoir ainsi, par exemple, si tenant compte du récent arrêté préfectoral, qui considère les lampes à benzine en usage en dernier lieu à Liévin, comme dangereuses pour les fosses à grisou, M. le juge d'instruction d'Arras n'a pas, par hasard, interrogé la compagnie des mines de Liévin, à l'effet de se rendre compte si, avant l'explosion qui coûta la vie à deux ingénieurs et à un chef porion, il n'y avait pas eu des essais tentés sur ces mêmes lampes et dans tous les cas, toujours pour éclairer sa religion, s'il s'est fait remettre le registre relatant, au jour le jour, la nature des observations et constatations faites.

Je sais que la lampe du chef porion Laurent, incriminée par moi comme cause de l'inflammation du grisou, n'a donné aux essais aucun résultat précis. On me l'a rabaché déjà maintes et maintes fois, ce qui, entre parenthèses, n'a aucunement ébranlé mon opinion, bien au contraire, puisque probablement certaines constatations antérieures que l'on a évidemment intérêt à tenir secrètes, et pour cause, ont amené le service de l'Etat, à soumettre au préfet un rapport, abondant absolument dans mon sens.

En somme, tout le monde est content, l'affaire est liquidée, on ne devrait plus en parler, mais tout de même on me pardonnera les quelques réflexions que m'a suggérées le galibot.

Léon DEGREAUX.

Fermeture de la Chasse

Par arrêté du préfet du Nord, la fermeture de la chasse à tir de la perdrix, du lièvre et du chevreuil est fixée au dimanche 12 janvier prochain dans toute l'étendue du département.

Deux tentatives de suicide A SOMAIN

Un jeune homme de Lens tente, à deux reprises, de se faire écraser par un train.

Agé de 19 ans seulement, Henri Herment, ouvrier chaudronnier et fils d'un employé du chemin de fer du Nord à Lens, est déjà las de la vie et scharné à mourir.

L'une de ces dernières nuits il a tenté, par deux fois, de mettre à exécution son funeste projet de suicide.

Vers minuit l'aiguilleur de la gare de Somain apercevait un individu franchissant la haie clôturant la voie. Courant aussitôt dans cette direction, l'aiguilleur vit un jeune homme couché en travers des rails.

C'était Henri Herment. Il déclara vouloir se donner la mort parce qu'il était en désaccord avec sa famille. L'aiguilleur saisissant le jeune homme à bras-le-corps, le releva de force et, au plus vite, lui fit traverser la haie de clôture.

Une demi-heure plus tard, alors qu'un train venait de lui être signalé de la gare de Montigny, le même aiguilleur entendit tousoter non loin de son poste. Il sortit de nouveau et vit, pour la seconde fois, Herment couché sur les rails. A ce moment, un train approchait. L'aiguilleur n'eut que le temps de faire des signaux au mécanicien, qui réussit à arrêter sa machine à quelques mètres du désespéré. Le chef de train et l'aiguilleur empoignèrent alors Herment, le firent monter de force dans un wagon, et, à Somain, Herment fut conduit dans le bureau du chef de gare qui lui fit une verte semonce.

Le jeune désespéré ayant promis de ne plus recommencer, a été dirigé sur Lens.

Herment avait quitté la demeure de ses parents depuis quelques jours. Il était venu à Somain, dans l'intention d'y chercher du travail. N'en n'ayant pas trouvé et sans ressources, le jeune homme qui ne voulait pas paraître céder en rentrant au domicile paternel, résolut de mettre fin à ses jours dans les circonstances que l'on sait.

LA "GUILLOTINE" A LA GARE DE LILLE

AU LIEUDIT "LA GUILLOTINE" A LA GARE, UN FORGERON A EU LES JAMBES MUTILÉES AFFREUSEMENT.

Un horrible accident, dont on ne peut encore prévoir les suites, est survenu dans la matinée de samedi à la gare de Lille, causant une réelle émotion parmi les employés de la compagnie.

Vers 11 heures et demie, l'un d'eux, le forgeron Pierre Verlot, connu surtout sur le nom de Pierre, âgé de 60 ans, traversait les voies.

Le malheureux était à peine engagé sur l'une des voies que la locomotive d'un train de Paris retournant vers le dépôt, arriva sur lui. Verlot, qui ne l'avait pas entendu arriver, se rejeta vivement en arrière pour l'éviter. Mais, en raison de son grand âge, il ne le fit pas avec toute l'agilité désirable, car il fut pris en écharpe et projeté sous les roues, qui le mutilèrent horriblement. Sa jambe gauche fut complètement broyée et, en outre, il eut le pied droit coupé.

Plusieurs employés, attirés par les cris du malheureux, accoururent et délivrèrent le blessé, qui se plaignait atrocement.

Verlot fut aussitôt transporté à l'infirmerie de la gare, où un docteur vint lui prodiguer des soins.

Le praticien ordonna le transfert immédiat du blessé à l'hôpital Saint-Sauveur, où l'amputation de la jambe a été aussitôt pratiquée.

En raison de l'âge du blessé, les médecins qui le soignent ne peuvent encore se prononcer sur son état, qui, disons-le, n'est pas, jusqu'à présent, désespéré.

Le blessé, qui compte près de trente ans de service à la compagnie, ne serait pas encore commissionné, à ce que l'on nous a assuré.

L'infortuné Verlot est marié et père d'une nombreuse famille. Il était très estimé de ses camarades et de ses chefs, qui sont très attristés de l'épouvantable malheur qui lui arrive.

Une enquête est ouverte par M. le commissaire de surveillance administrative.

L'ŒUVRE MORTELLE DE LA GUILLOTINE

Presque au même instant on appelait au tribunal correctionnel le mécanicien Henri Wicart, du service de la traction du chemin de fer du Nord

Le 11 septembre dernier, vers 6 heures du matin, Edouard Delelosse, homme d'équipe, procédait au nettoyage d'une des aiguilles de la « guillotine ». Par précaution et comme le prescrivent les règlements, il avait planté devant lui le fanion rouge indiquant l'arrêt, loque fragile qui devait, d'après toutes les prévisions humanitaires et les décrets supérieurs et administratifs, protéger sa frêle existence de fourmi vaguant devant les monstres sur les chemins d'acier.

Une locomotive libérée de sa queue de wagons regagnait le dépôt de Fives.

Le brouillard était intense, par surcroît de malchance, sur la voie jumelle de celle que suivait la locomotive, une autre d'un train prêt à partir vomissait sur la gare des torrents de fumée noire et opaque.

Le mécanicien ne vit ni l'homme accroupi sur la voie, ni le fanion ; lorsqu'aux cris sa main posée sur le régulateur arrêta la course de la machine, il était trop tard... le monstre avait fait une victime de plus, la guillotine avait opéré. Sur les voies gisait une bouillie sanglante et plaintive, le malheureux Delfosse qui, les deux jambes broyées, agonisait.

Le mécanicien Wicart explique que toutes les précautions ont été prises par lui : il siffla au démarrage, il siffla au disque, il siffla en entrant dans « la guillotine ». Peine perdue, dans la buée, dans le vacarme de la gare, tapie dans l'ombre du boyau la mort guettait ; aucun effort humain n'eut presque empêché la fatalité de s'accomplir.

Le malheureux mécanicien Wicar, innocent du malheur qu'il causa et qu'il déplore comme s'il devait lui en rester un éternel remords, est acquitté par le tribunal.

Mais par pitié, MM les législateurs, MM. les ministres, MM. les ronds-de-cuir de nos omnipotentes administrations ne bouchez pas vos oreilles aux cris des veuves, aux pleurs des orphelins, aux lamentations des mères ! Hâtez la disparition des murs qui enferment notre malheureuse cité et faites disparaître, comme vous allez le faire pour celle qui salit le pavé de Paris du sang des assassins, la guillotine de la gare de Lille, où saignent et meurent les meilleurs et les plus méritants des serviteurs de la société moderne.

Un ouvrier happé par un engrenage

A Lille, un ouvrier a la tête et la poitrine écrasées par les roues d'un pont.

La fatalité semble s'acharner sur le monde des travailleurs. Chaque jour ceux-ci lui fournissent une nouvelle victime.

Il y a quelques jours, à Lille, rue de l'Hôpital-Militaire, un ouvrier avait le crâne fracturé. Avant-hier, à Wattignies, deux hommes étaient pris sous une chaudière et l'un d'eux succombait la poitrine horriblement brisée.

Hier c'est encore notre ville qui fournit un nom, si ce n'est deux comme on le verra d'autre part au martyrologe du Travail.

Un homme dans la force de l'âge a en effet trouvé une mort atroce en plein travail.

Puisse s'arrêter là cette liste sanglante et la mort un moment détourner ses ailes sombres de nos travailleurs. Espérons-le.

Voici dans quelles circonstances s'est produit l'accident mortel qui hier, a causé une pénible émotion dans le personnel de la fonderie Valdelièvre et fils, rue Malus, 12 bis.

Depuis deux ans environ, un ouvrier Edmond-Jean-Baptiste Meulemans, âgé de 27 ans, est préposé à la manœuvre du pont roulant de l'usine. Il avait succédé à son père qui durant de nombreuses années occupa ce poste.

Vers neuf heures et demie du matin, Meulemans se trouvait à ce poste, manœuvrant les leviers. Soudain, une courroie se brisa net, et la manœuvre des chaînes du pont s'arrêta...

Intrigué par cet arrêt anormal, M. Durot, directeur de l'usine escalada rapidement l'échelle de fer qui conduit à la plateforme, située à quatre mètres de hauteur, où se trouve la loge du pontier.

Un affreux spectacle l'y attendait :

Le corps de Meulemans gisait sur le pont la tête et le haut du torse engagés dans les engrenages, d'où un flot de sang s'échappait.

Aux appels du directeur deux ouvriers, M. Pruvost et M. Haniest, montèrent rejoindre leur chef avec lequel ils cherchèrent à dégager leur malheureux camarade. Ce fut en vain, et on dut mander les pompiers de la caserne Malus.

Ceux-ci s'empressèrent d'accourir et sous la direction du capitaine Aerts, aidés des ouvriers ils parvinrent, non sans de pénibles efforts, à dégager Meulemans.

Le malheureux avait la gorge horriblement broyée et la poitrine défoncée. Le sang à flot, s'échappait des plaies et lorsque le docteur Delplanque, requis par MM. Valdelièvre et fils accourut, la mort avait accompli son œuvre, la science était impuissante et le praticien ne put que constater le décès.

Le cadavre fut descendu du pont fatal par les sapeurs, enveloppé d'un drap et placé sur une civière.

Dans l'intervalle, M. Foucart, commissaire de police du 4e arrondissement arrivait sur les lieux et se livrait aux premières constatations.

Restait à accomplir une pénible mission : prévenir la femme de l'infortuné, qui reste veuve avec un jeune enfant. Les directeurs de l'usine en chargèrent un de leurs employés qui s'en acquitta avec tous les ménagements que commandaient ces douloureuses circonstances.

Peu après, une voiture d'ambulance venait chercher le corps qui fut transporté au domicile du défunt, rue de Trévise, 45, où une scène déchirante se déroula lorsque la veuve éplorée fut en présence du cadavre sanglant de son infortuné mari.

Aujourd'hui, M. Foucart poursuivra son enquête afin d'établir les responsabilités.

Dans quelles circonstances se produisit en effet ce tragique événement ?

L'ouvrier, pris d'une syncope est-il tombé dans l'engrenage ? A-t-il voulu graisser celui-ci et son cache-nez fut-il happé, l'entraînant vers l'horrible mort ?

Ce sera à l'enquête de l'établir, difficilement sans doute, car Meulemans se trouvait seul sur le pont et l'accident n'eut donc aucun témoin.

Chronique Electorale

Les Elections Municipales de Lille

La composition de la liste socialiste aux élections municipales de Lille a suscité, dans la presse locale, quelques observations auxquelles il paraît préférable de répondre de suite.

« On remarquera, dit l'*Echo du Nord*, que » cette liste se caractérise par l'élimination » de tout ce qui, dans le Parti socialiste, est » suspect de « bourgeoisisme ». C'est ainsi » que M. Delesalle, ancien adjoint aux finances, qui avait été l'âme du Conseil muni» cipal socialiste, n'y figure pas. »

L'*Echo du Nord* voudra-t-il faire part à ses lecteurs de la lettre adressée par le soussigné, dès le 19 décembre, au Parti socialiste pour décliner toute candidature.

Il ne nous paraît pas, d'ailleurs, que la Section lilloise ait, de parti-pris, exclu tout candidat ayant des attaches avec la bourgeoisie. Nous n'en connaissons pas qui aient été évincés ; et si la liste est particulièrement composée d'éléments ouvriers, c'est parce que les bourgeois socialistes, — nous en connaissons, — s'abstenant de donner leur adhésion au Parti, ne peuvent naturellement être présentés par lui.

Le *Progrès du Nord* a trouvé un correspondant renseigné qui a découvert que la liste socialiste contenait une quinzaine de cabaretiers. Pour atteindre ce chiffre, il a transformé à tort en débitants de boissons quelques citoyens innocents de cette énorme faute.

Ce n'est d'ailleurs pas auprès des travailleurs que ce reproche portera ; ceux-ci savent que beaucoup de militants socialistes sont devenus cabaretiers malgré eux, dans l'impossibilité où ils se trouvaient de découvrir quelque patron qui voulut bien les employer. Les électeurs savent aussi qu'en acceptant la candidature beaucoup d'ouvriers risquent de perdre leur travail, beaucoup d'employés leur emploi ; et que les petits commerçants socialistes eux-mêmes hésitent, dans la crainte de leur clientèle, à laisser mettre leurs noms en avant.

Il faut donc bien que le Parti socialiste recrute ses candidats dans les professions où l'on jouit de quelque indépendance ; et ce n'est peut-être pas à un journal démocratique comme le *Progrès*, qui a connu, aux débuts héroïques du parti républicain, les difficultés du recrutement des candidats, en face de la pression réactionnaire, de jeter ce reproche au Parti socialiste.

Nous n'avons pas à dicter la conduite à notre confrère ; mais nous nous risquons cependant à lui demander de réfléchir à la situation électorale lilloise.

Croit-il que ses amis républicains puissent arracher seuls l'Hôtel-de-Ville à la réaction ? Non, à coup sûr.

Alors la victoire anticléricale ne pourra être que l'œuvre du Parti socialiste, l'emportant seul au premier tour, ou, coalisé au second tour, avec le parti républicain.

Eh bien, à moins que le *Progrès* n'entende s'associer à la droite, — et nous n'en croyons pas un mot, — à quel résultat utile peuvent aboutir des attaques sans portée contre la liste socialiste ?

A un degré différent, nous ne sommes pas d'accord avec certaines tendances et avec certains membres du Parti socialiste : et le *Progrès* le souligne assez pour ne pas l'ignorer.

Cela ne nous empêchera ni de travailler au succès de cette liste au premier tour, ni de mener notre campagne de façon à faciliter au second tour, une coalition, — qui peut être indispensable, — avec les autres éléments démocratiques lillois.

Si toute la presse lilloise de gauche observait cette attitude, nous n'aurions pas la honte de voir l'administration municipale du chef-lieu rester entre les mains des réactionnaires.

Nous le tenterons, en ce qui nous concerne ; et pour terminer par quelques mots personnels, c'est vainement que le *Progrès* tenterait de nous détourner de ce devoir, en rappelant que la liste socialiste contient des citoyens avec lesquels, ou avec les parents desquels, j'ai entretenu des polémiques parfois vives.

Nous allons à la bataille contre les conservateurs ; et c'est pour un principe et non pour des personnalités que nous obtiendrons la victoire.

Ed. DELESALLE.

Voici la lettre adressée le 19 décembre à la Section lilloise du Parti Socialiste par le citoyen Ed. Delesalle :

Camarades,

Je remercie les camarades qui ont eu la pensée de me proposer comme candidat au Conseil Municipal.

Mais, puisque la lettre qui m'en fait part, laisse à chacun de ceux qui sont proposés, la faculté de refuser, je vous prie de me considérer comme non-acceptant.

La Section lilloise peut néanmoins compter sur tout mon concours personnel et sur ma souscription pour la campagne à entreprendre contre la municipalité réactionnaire.

Recevez l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Ed. DELESALLE.

Comité fédéral des Mineurs

REUNION A LENS. — L'APPLICATION DE LA LOI BOUDENOOT. — LE PROCHAIN CONGRES REGIONAL. — UNE INTERPELLATION DE LAMENDIN A LA CHAMBRE

Le Comité fédéral des mineurs du Nord et du Pas-de-Calais s'est réuni hier samedi, à 10 heures du matin, 10, rue de la Paix, à Lens, sous la présidence du citoyen EVRARD

Lamendin s'était fait excuser pour cause de maladie.

Etaient présents : Lekiel et Cordier, pour le Pas-de-Calais ; Bexant et Vilette, pour Anzin ; Quintin et Portois, pour le Nord.

Le comité, après avoir examiné la question du différend existant dans la Loire et le passage de la loi Boudenoot relatif au deuxième palier, décide de demander par lettre à toutes les sections syndicales des trois syndicats de renseigner les secrétaires généraux sur la façon dont sera appliquée dans leur compagnie ladite loi.

Le comité fédéral chargé de l'administration du journal *La Voix du Mineur* décide la création en principe d'un secrétariat pour l'administration et la rédaction. Cette question sera résolue définitivement dans une prochaine réunion.

Le comité décide enfin que le prochain congrès régional aura lieu le dimanche 5 avril 1908, à 9 heures du matin, salle Duval, 19, rue des Ferronniers, à Douai.

En voici l'ordre du jour :

Sentences arbitrales. — Examen des questions à l'ordre du jour du Congrès national.

Interpellation de Lamendin

Le conseil d'administration du Syndicat des mineurs du Pas-de-Calais s'est réuni hier après-midi rue de la Paix à Lens, sous la présidence du citoyen BASLY.

Etaient présents : Cadot, Maes, Degréaux, Poiré Polycarpe, Dutranoy, Guibert, Lekiel Virel, Roussel, Poirée Aimé, de Maries ; Tassin, Cordier, Duquenne, Cartier, administrateurs ; Evrard et Beugnet à titre consultatif.

Lamendin s'était fait excuser.

Le conseil décide, après avoir pris connaissance des lettres échangées entre M. Mercier de la compagnie de Béthune et Basty, au sujet de l'interdiction aux vendeurs de la *Voix du Mineur* de circuler dans les corons, que Lamendin interpellera à ce sujet le ministre des Travaux publics à l'une des prochaines séances de la Chambre.

Les autres questions examinées à la séance d'hier sont toutes relatives à des questions administratives.

La prochaine réunion du conseil a été fixée au samedi 11 janvier prochain.

L'incendie du N° 5 de Courrières

Incohérence des décisions et des travaux de la Compagnie. — Rapports suggestifs du délégué mineur.

Lorsque nous disions, dès le début de l'incident provoqué par la constatation d'un échauffement anormal de la veine Marie-Nord-Ouest, au numéro 5 de Courrières, que le danger était sérieux et qu'il était d'autant plus grand que l'on ignorait complètement la situation exacte et la nature du foyer (corps de veine ou remblai) nous avions une fois de plus raison.

Cela ressortait tellement des circonstances et des constatations que ceux-là mêmes qui sont le plus étrangers à la mine devaient tirer cette conclusion.

NOTES TENDANCIEUSES

La compagnie de Courrières qui, vraiment prend les gens pour des imbéciles, avait essayé de faire croire le contraire en faisant publier une note lénitive que les événements ont démentie le lendemain. Vingt-quatre heures après la publication de cette note, la compagnie était, en effet, obligée, devant la gravité, indiscutable, cette fois, de la situation de reconnaître qu'il était impossible de faire descendre les ouvriers.

Nous avons donné hier le texte de cette nouvelle note qui constitue la réponse aux demandes de la délégation de la section syndicale dont nous relations vendredi la démarche.

Cette façon de faire ne date pas d'hier.

Tout le monde a encore présents à la mémoire les fameux communiqués à la Kouropatkine que le contrôle donnait à la Presse lors de la catastrophe du 10 mars, communiqués qui démentaient le lendemain la victoire remportée la veille sur l'incendie de la veine Joséphine et qui firent, durant deux semaines, la joie des reporters de tous les journaux de France et de l'étranger.

Pien n'est donc changé.

Mais on peut se demander à quoi tend le galimatias officieux et officiel. Les ingénieurs de l'Etat et de la compagnie barbottent-ils magistralement, ou bien se paient ils la tête de leurs contemporains ?

Nous penchons pour la première solution.

Si, *en effet, on examine la première note* communiquée, il est évident qu'on a l'impression que la région dangereuse a été explorée à fond, connue, circonscrite, traversée en tous sens. Et le lendemain on annonce qu'on a « rencontré une cassure fort échauffée ».

Que signifient donc ces contradictions ? sinon une complète incohérence.

Cette incohérence se manifeste non seulement dans la façon d'envisager la situation, mais encore dans les décisions à prendre.

Mardi soir, M. l'ingénieur Heurteaux, du contrôle de l'Etat, faisait appeler le délégué mineur Lemal, et après examen, tombait d'accord avec lui que le travail ne devait pas être repris avant la semaine prochaine. Le lendemain, la compagnie décidait que le personnel descendrait le jeudi dans la fosse !

En apprenant cela, le délégué mineur Lemal courut à la fosse et après une longue visite rédigeait le rapport suivant :

RAPPORT DU DELEGUE MINEUR

Dès que j'ai appris que l'exploitant avait prévenu à domicile les ouvriers qu'il y avait une coupe le jeudi 26 décembre à la fosse numéro 5, je me suis présenté à onze heures du soir, pour descendre au niveau de 260 mètres, d'où je suis monté au niveau de 228 par le couloir, du long treuil de Marie, retour d'air qui donne accès à la même veine Nord-Ouest, par le 2e plat.

J'ai d'abord constaté à cette heure que l'air est toujours chaud, puis je me suis dirigé sur la voie en ferme de la taille Montreuil.

A mon arrivée, j'ai constaté un faible dégagement de fumée et de gaz provenant toujours des remblais. Ensuite, je suis passé également dans la voie en ferme de la taille Roger, j'ai constaté la même chose. Vers une heure et demie du matin, par une trouée faite de la voie en ferme Roger qui longe le chassis, bouché par les éboulements, j'ai remarqué qu'un plus fort dégagement de fumée et de gaz se produisait. A mon départ, à 4 heures du matin pour retourner vers l'accrochage, par suite des dégagements de gaz, je me suis aperçu du malaise que les ouvriers éprouvaient. A mon arrivée à la lampisterie j'ai vu M. Dupont, ingénieur de ladite fosse, accompagné du chef porion Laudent, à qui j'ai expliqué la situation et ma crainte concernant le personnel. Pour ma part, je crois que c'est commettre de l'imprudence que de laisser descendre les ouvriers avant d'avoir trouvé les causes véritables qui donnent un dégagement de fumée et de gaz.

Signé : LEMAL Alfred.

Chose extraordinaire, ce fut tout de suite après la visite et le rapport du délégué qu'on « rencontra la fameuse cassure fortement *échauffée ». Tout le monde fut d'accord alors* pour trouver que la situation était grave et qu'on était encore aussi ignorant que le premier jour de la nâture du foyer.

Après l'incohérence des décisions voici l'incohérence dans les travaux. Ce n'est pas nous qui l'inventons. Elle saute aux yeux à la lecture du dernier rapport du délégué mineur Lemal, en date du vendredi 27 décembre.

NOUVEAU RAPPORT DU DELEGUE

« Descendu au niveau de 260, je me suis dirigé sur les lieux de l'échauffement de la veine Marie Nord-Ouest au niveau de 228. En arrivant au pied de la descendrie Lenglos, quelle ne fut pas ma surprise de voir le châssis de la taille Montreuil, qui permettait de voir les dégagements de fumée et de gaz, bouché par des menus de terre et de cailloux, et de l'argile contre les cailloux. Ensuite passé par la taille Montreuil où j'ai trouvé M. Domaison, ingénieur. Je lui ai demandé pourquoi ledit châssis était bouché. Il m'a répondu qu'il n'en savait rien (sic).

Voyant probablement mon mécontentement d'avoir vu ledit châssis bouché, il le fit déboucher immédiatement par M. Dupont, ingénieur de la fosse numéro 5. Et aussitôt l'opération faite je me suis aperçu qu'il se produisait un fort dégagement de fumée et de gaz. J'ai constaté que la lampe à benzine ne pouvait plus tenir la lumière par suite des dégagements de gaz. Avant mon départ pour remonter au jour, j'ai constaté également à ladite voie en ferme prise dans la taille Montreuil, par un trou dans les remblais, qu'une épaisse fumée se dégageait, presque brûlante. Je me suis aperçu aussi à cet endroit que l'exploitant comblait le trou avec de l'argile qui au bout d'un certain temps se trouva très chaude. Pour ma part je ne saurais trop répéter de chercher à cet endroit les véritables causes de ces dégagements de gaz et de fumée brûlante.

Le délégué : Alfred LEMAL.

Ces deux rapports, joints à ce que nous avons *dit déjà, montrent que la situation est* toujours grave et qu'il est toujours impossible de se prononcer tant que le foyer d'incendie ne sera pas reconnu et circonscrit. Il ne l'est pas encore ; n'en déplaise aux notes de la compagnie.

Dernière Heure

AU SENAT

LES BUDGETS DES TRAVAUX PUBLICS, DES POSTES ET DES FINANCES

(Séance de nuit)

Paris, 28 décembre. — M. LEYDET se plaint que le transport des marchandises par voie ferrée se fasse plus mal que jamais. Il semblait qu'après la crise de l'an dernier, les compagnies allaient faire l'effort nécessaire pour se procurer du matériel. Ils ont paraît-il multiplié les commandes. On ne s'en aperçoit pas.

M. A. PERRIER appuie les observations de M. Leydet, puis M. Bonnefille appelle l'attention du ministre des travaux publics sur le mauvais état des routes nationales.

M. AUDIFFRED parle ensuite des canaux et demande à ce que les travaux de plusieurs d'entre eux soient activement poussés.

Enfin on vote tous les chapitres du budget des travaux publics.

LES POSTES ET TELEGRAPHES

On examine le budget du ministère des Postes et Télégraphes.

M. PICHON (Finistère) expose la nécessité que les bâtiments sur mer puissent communiquer avec les postes côtiers par la télégraphie sans fil.

M. SIMYAN répond qu'un poste complet va être organisé en janvier qui permettra la communication entre Marseille et Alger.

Le Sénat adopte successivement tous les articles du budget des Postes, Télégraphes et Téléphones.

BUDGET DES FINANCES

Le Sénat adopte tous les articles du budget et passe à la discussion de la loi des finances.

L'article 1er est réservé.

L'article 2 est adopté.

Sur l'article 3 M. LE BRETON demande la disjonction des articles 3 à 8 ayant pour but une nouvelle évaluation de la propriété non bâtie.

Il fait valoir que cette disjonction des articles les plus importants de la loi de finances aurait pour effet de hâter le vote final du budget. Il ajoute que tout le monde est d'avis que l'impôt foncier n'est pas équitablement réparti mais les moyens proposés pour réformer l'état de choses actuel est très varié.

M. POINCARE, rapporteur général, dit que la commission ne veut pas écourter la discussion, mais la réforme implique le vote d'un crédit. Il faut donc l'incorporer dans le budget.

M. CAILLAUX déclare que le gouvernement appuie la proposition de la commission et il s'oppose à la disjonction demandée par M. LE BRETON, laquelle est REPOUSSEE par 209 voix contre 74.

La suite de la discussion est renvoyée à demain 9 heures et demie.

La séance est levée à 11 h. 15.

Arrestation d'un cambrioleur de trains

Reims, 28 décembre. — La gendarmerie de Reims, a arrêté le nommé Gaston Matrage, 24 ans, recherché par plusieurs parquets notamment celui de Rouen, pour vols qu'il commettait sur les réseaux de l'Est et de l'Ouest principalement sur les lignes de Meaux au Mans, Chartres à Rouen, Le Havre à Chaumont, Reims et Longwy.

Les vols que Montrage a commis sur ces parcours sont très nombreux. Il exerçait surtout dans les wagons, les gares et les buffets.

Dernièrement Matrage s'est évadé de la prison d'Argentan et il échappa aux recherches de 150 personnes armées.

Une tempête à Cannes

Cannes, 28 décembre. — L'inondation des plaines de la Val et de Saint-Cassien est complète. La mer saute en grosses vagues dans le port de Cannes. Les dégâts sont importants.

En ville, par suite de la pression des eaux de pluie le mur de l'ancien cimetière s'est écroulé menaçant cinq maisons qui ont été évacuées.